**XXIIème SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D’ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L’AFRIQUE CENTRALE**

**COMMUNIQUE FINAL**

**Kinshasa, République Démocratique du Congo, le 25 février 2023**

1. À l’invitation de **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo (RDC), Chef de l’État, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d’État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale (CEEAC), s’est tenue, le 25 février 2023, à Kinshasa, République Démocratique du Congo, la XXIIème Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d’État et de Gouvernement de la CEEAC.
2. Y ont pris part :
* **Son Excellence Monsieur João Manuel GONÇALVES LOURENÇO,** Président de la République d’Angola ;
* **Son Excellence Monsieur Évariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi ;
* **Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun ;
* **Son Excellence Monsieur Faustin Archange TOUADERA**, Président de la République Centrafricaine ;
* **Son Excellence Monsieur** **Denis SASSOU-N’GUESSO**, Président de la République du Congo ;
* **Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d’État et de Gouvernement de la CEEAC ;
* **Son Excellence Monsieur** **Ali BONGO ONDIMBA,** Président de la République Gabonaise ;
* **Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO,** Président de la République de Guinée Équatoriale ;
* **Son Excellence Monsieur Paul KAGAME**, Président de la République du Rwanda ;
* **Son Excellence Monsieur Carlos VILA NOVA**, Président de la République Démocratique de São Tomé et Principe ;
* **Son Excellence Monsieur Mahamat** **Idriss DEBY ITNO,** Président de la République du Tchad ;
1. **L’Ambassadeur Gilberto da Piedade VERISSIMO**, Président de la Commission de la CEEAC a aussi pris part aux travaux.
2. Y ont également pris part, les Représentants des Chefs d’État et de Gouvernement ci-après :
3. Les invités spéciaux ci-après ont également pris part à la cérémonie solennelle d’ouverture de la session ordinaire de la Conférence :
* **Son Excellence** **Monsieur Moussa FAKI MAHAMAT**, Président de la Commission de l’Union Africaine ;
* **Monsieur** **Abou ABARRY**, Représentant Spécial du Secrétaire-général des Nations Unies et Chef du Bureau Régional pour l’Afrique Centrale (UNOCA).
1. La Conférence s’est ouverte par une cérémonie solennelle à la Cité de l’Union Africaine de Kinshasa en République Démocratique du Congo. Elle a été ponctuée par des allocutions de Monsieur M. Abdou Abarry, Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), Monsieur Moussa Faki MAHAMAT, Président de la Commission de l’Union africaine, l’Ambassadeur Gilberto Da Piedade VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC et le discours d'ouverture de SEM Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Président en exercice de la CEEAC et bilan de la mandature.
2. La Conférence a marqué sa haute appréciation à Son Excellence Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Président en Exercice sortant de la CEEAC pour la réussite de cette XXIIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement.
3. La Conférence a suivi la présentation du Rapport d’activités 2022 de la Commission. Elle a pris acte de ces rapports et a félicité la Commission de la CEEAC pour le travail abattu en dépit des contraintes humaines, matérielles et financières, ainsi que pour la qualité des documents présentés à la Conférence. Elle a encouragé le Président de la Commission et son équipe à persévérer dans la même dynamique en 2023.
4. La Conférence a suivi la présentation des rapports du Conseil des Ministres de la première Conférence maritime de la CEEAC et le Conseil des Ministres préparatoire à la XXIIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement et a entériné les recommandations des Ministres.
5. La Conférence a félicité le Président de la Commission pour les actions de bons offices menées et la mission d’établissement des faits déployée avec l’appui du Bureau des Nations Unies en République Démocratique de Sao Tomé et Principe à la suite des événements survenus le 25 novembre 2022. Elle l’a encouragé à poursuivre le travail, en parfaite harmonie avec les Autorités de ce pays, y compris en leur apportant l’appui sollicité en matière de réforme des secteurs de Justice et Sécurité, en collaboration avec l’Organisation des Nations Unies et d’autres partenaires compétents.
6. Les Chefs d’Etat et de Gouvernement ont pris note du rapport d’étape sur la facilitation de la CEEAC dans le cadre du processus de transition en République du Tchad**.** Lors de leurs délibérations, les Chefs d’Etat et de Gouvernement ont noté la volonté affirmée par toutes les parties prenantes tchadiennes, y compris celles n’ayant pas pris part au Dialogue National Inclusif et Souverain, de participer activement au processus de transition. Ils ont salué la disponibilité des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Tchad à accompagner le processus de transition en cours dans le pays
7. La Conférence a salué la disponibilité des Autorités de la transition à collaborer sans réserve avec la CEEAC dans le cadre du travail de la facilitation, ainsi que dans le cadre de la mission d’enquête pour l’établissement des faits sur les événements survenus le 20 octobre 2022. Elle félicité **Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, et Facilitateur désigné de la CEEAC pour l’accompagnement au processus de transition au Tchad, pour le travail abattu en vue de la décrispation de la situation politique en République du Tchad. Elle l’a encouragé à poursuivre son travail de facilitation et d’œuvrer, en collaboration avec les Autorités tchadiennes, pour l’inclusivité et la réussite du processus de transition.
8. La Conférence a instruit la Commission de développer une réflexion sur l’impact de la crise russo-ukrainienne sur la région ainsi que les crises internes dans les États membres et dans la région.
9. **Sur les questions financières et budgétaires**, la Conférence a invité les États membres qui n’ont pas encore intégré le prélèvement au titre de la Contribution Communautaire d’intégration dans leurs Lois des finances respectives, de le faire au courant de l’année 2023. La Conférence a invité les États membres qui ne se sont pas encore acquitter de la totalité de leurs arriérés de contributions, de le faire en application de la Décision n°005/CEEAC/CCEG/IXE/20. À cet effet, elle a instruit la Commission de conclure avec chaque État membre concerné, un échéancier d’apurement de leurs arriérés de contributions ;
10. La Conférence a instruit la Commission, d’accélérer la mise en œuvre de la décision de la XXème session ordinaire de la Conférence des Chefs d’État et de Gouvernement relative à la mise en place d’un Groupe de travail d’Experts des États membres en charge des finances et du budget élargi aux Experts des Banques centrales pour réfléchir sur les modalités efficaces de reversement automatique de la CCI et sur la recherche des mécanismes de financement autonome et innovant de la Communauté.
11. La Conférence s’est réjouie des annonces faites par certains Etats membres pour l’apurement de leurs arriérés de contributions statutaires et la mise en place des conditions nécessaires à l’insertion de la Contribution communautaire pour l’intégration dans leurs lois de finances. La Conférence a adressé une mention spéciale à la République Gabonaise pour ses efforts exceptionnels et les avances de paiements au budget général de la Communauté ainsi qu’à la République d’Angola, à jour de ses contributions.
12. La Conférence a approuvé le format du Mémorandum d’Entente entre la Commission et les États membres de la CEEAC sur les capacités promises de la FOMAC.
13. La Conférence a instruit la Commission pour œuvrer dans le sens de relancer, dans la mesure du possible, des cycles d’exercices de la FOMAC dès cette année dans le cadre de la célébration des 40 ans d’existence de la CEEAC. Dans cette perspective, la Conférence a instruit la Commission de procéder à un état des lieux préalable sur les capacités que chaque État membre peut apporter à l’Exercice.
14. La Conférence a approuvé le plan de distribution et le cycle d’armement des postes au sein de l’État-Major Régional de la FOMAC. A ce, titre, la Conférence a d’attribué à la République du Burundi, le poste de Chef d’État-major Régional de la FOMAC avec prise d’effet à compter du mois de juillet 2023. Conformément à l’article 19 de la décision la Décision N°003/CEEAC/CCEG/XXI/22 du 25 juillet 2022 portant Statut particulier du personnel de la FOMAC susmentionnée, la République du Burundi doit au préalable s’acquitter du paiement d’au moins 40% de ses arriérés de contribution.
15. **Sur la situation politique et sécuritaire**, la Conférence s’est félicitée de l’amélioration continue de la situation globale en République Centrafricaine. Soutien de la Communauté au plaidoyer pour la levée des sanctions internationales prises contre la RCA. Elle a, cependant, déploré la dégradation continue de la situation dans la province du Nord-Kivu et condamné sans réserve le groupe dit Mouvement du 23 Mars (M23) pour les nombreuses exactions et violations dont il se rend chaque jour coupable. Elle a, enfin, exprimé sa solidarité envers les populations congolaises de la situation d’insécurité entretenue par le M23.
16. La Conférence a instruit le Président de la Commission à poursuivre et à renforcer la participation de la CEEAC en qualité d’observateur dans les initiatives (activités, actions) liés au processus de Luanda et de Nairobi ainsi que dans le mécanisme de l’Accord-cadre d’Addis Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région des Grands-Lacs.
17. La Conférence a invité les Autorités de la République Démocratique du Congo et de la République du Rwanda à privilégier les voies pacifiques pour résoudre leur différend. A cet effet, la Conférence a instruit le Président de la Commission à poursuivre, au nom de la Communauté, ses bons offices auprès de deux États, en parfaite harmonie avec le processus de Luanda piloté par **Son Excellence João Manuel GONÇALVES LOURENÇO**, Président de la République d’Angola, Président en Exercice de la Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs, Champion de l’Union Africaine pour la Paix et la Réconciliation en Afrique et Médiateur désigné de l’Union Africaine, et le processus de Nairobi, piloté par **Son Excellence Évariste NDAYISHIMIE**, Président de la République du Burundi et Président en Exercice de la Communauté de l’Afrique de Leste.
18. La Conférence a salué et encouragé **Son Excellence João Manuel GONÇALVES LOURENÇO** à poursuivre ses efforts en tant que Champion de l’Union Africaine pour la Paix et la Réconciliation en Afrique. Elle également salué et encouragé **son Excellence Évariste NDAYISHIMIE**, à poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre du processus de Nairobi pour la paix à l’Est de la RDC.
19. La Conférence a exprimé sa préoccupation face à la crise humanitaire persistante dans la région, reflétée à travers le nombre sans cesse croissant des réfugiés et des personnes déplacées au sein de l’espace communautaire. Elle a décidé de mettre en place une contribution spéciale des Etats membres visant l’établissement d’un fonds de solidarité de la région en encontre des victimes. Elle a encore instruit la Commission à engager une étude pour identifier les causes profondes de cette crise et proposer des pistes de solution.
20. Au terme de ses travaux, la Conférence a adopté, sur proposition du Conseil des Ministres, les Protocoles et Décisions ci-après :
* Protocole révisé relatif à la stratégie de sûreté et sécurité des intérêts vitaux en mer et dans les eaux continentales partagées des États membres de la CEEAC ;
* Protocole relatif à la stratégie de développement de l’économie bleue durable en Afrique centrale ;
* Décision portant approbation du Plan d’Actions Prioritaires de l’année 2023 ;
* Décision portant approbation du format du Mémorandum d’Entente entre la CEEAC et les États membres sur les Capacités promises de la FOMAC ;
* Décision portant approbation du cycle d’armement des postes à l’État-Major Régional de la Force Multinationale de l’Afrique Centrale (FOMAC) à l’horizon 2056.
1. La Conférence s’est félicitée du passage de témoins entre le Président en Exercice sortant, **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, et le Président en Exercice entrant, **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, dans les délais prescrits par le Traité révisé de la CEEAC.
2. La Conférence a désigné **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République Démocratique du Congo, Président « Champion » de l’éducation, la santé et la culture, pour sensibiliser sur cette thématique au niveau régional, continental et international.
3. La Conférence a félicité le Président de la Commission de la CEEAC et son équipe pour la bonne organisation de la session et les actions menées en 2022 en vue de la redynamisation de l’Organisation, malgré les contraintes diverses auxquelles elle a été confrontée.
4. Enfin, la Conférence a décidé de tenir sa XXIIIème Session Ordinaire en juin 2023 à Libreville, République Gabonaise.

Fait à Kinshasa, le 25 février 2023

|  |  |
| --- | --- |
| Le Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la CEEAC | Le Président de la Commission de la CEEAC |
| **SEM Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO** | **SEM Gilberto da Piedade VERISSIMO** |